

ARS-PDL/DOSA/DPPA/06-2024/72

N° DEPARTEMENT : 24(2468) du 23 AVR. 2024

ARRÊTÉ portant extension de 2 places du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
de l'EHPAD « Albert Trotte » à Thorigné-sur-Dué géré par l'EHPAD Albert Trotte

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DES PAYS DE LA LOIRE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE

- VU** le code de la santé publique;
 - VU** le code général des collectivités territoriales ;
 - VU** le code de l'action sociale et des familles;
 - VU** le code de la sécurité sociale ;
 - VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
 - VU** le décret du 15 février 2023 portant nomination de Monsieur Jérôme JUMEL en qualité de Directeur général de l'ARS des Pays de la Loire, à compter du 27 février 2023 ;
 - VU** l'arrêté N°ARS-PDL/DG/2024-001 du 08 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Florent POUGET, Directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie ;
 - VU** l'arrêté N°ARS-PDL/DAS/DAMS-PA/R46-2016/72 du 3 janvier 2017 et N°17/8740 du 19 septembre 2017 du Président du Conseil départemental de la Sarthe portant renouvellement d'autorisation de l'EHPAD Fondation Albert Trotte à THORIGNÉ SUR DUE géré par l'EHPAD Fondation Albert Trotte ;
 - VU** l'appel à candidatures lancé par l'ARS des Pays de la Loire le 05 juin 2023 portant création de seize nouveaux Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places en Région Pays de la Loire ;
- CONSIDERANT** l'objectif du Projet Régional de Santé ligérien de réduction des inégalités interdépartementales ;
- SUR** proposition du Directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie de l'Agence régionale de santé ;
- SUR** proposition du Directeur général des Services du Département de la Sarthe ;

ARRETEMENT

Article 1 : Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de l'EHPAD Albert Trotté à Thorigné-sur-Dué géré par l'EHPAD Albert Trotté est autorisé pour 2 places supplémentaires.

Article 2 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

N° FINESS entité juridique	720001551
Dénomination	EHPAD Albert Trotté
Adresse	9 rue Trotté Hatton - 72160 THORIGNÉ-SUR-DUE
Statut juridique	21
Numéro SIREN	267200319

N° FINESS entité géographique	720007228
Dénomination	EHPAD Albert Trotté
Adresse	9 rue Trotté Hatton - 72160 THORIGNÉ-SUR-DUE
code catégorie établissement	500
Numéro SIRET	26720031900015
mode fixation des tarifs	41

Hébergement permanent personnes âgées dépendantes

code discipline d'équipement	924
code mode de fonctionnement	11
code clientèle	711
capacité autorisée	58 places

Hébergement permanent Alzheimer ou maladies apparentées

code discipline d'équipement	924
code mode de fonctionnement	11
code clientèle	436
capacité autorisée	12 places

Hébergement temporaire Alzheimer ou maladies apparentées

code discipline d'équipement	657
code mode de fonctionnement	11
code clientèle	711
capacité autorisée	2 places

Accueil de jour personnes âgées dépendantes

code discipline d'équipement	657
code mode de fonctionnement	21
code clientèle	711
capacité autorisée	6 places

Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

code discipline d'équipement	961
code mode de fonctionnement	21
code clientèle	436
capacité autorisée	14 places

Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants (PFR)

code discipline d'équipement	963
code mode de fonctionnement	21
code clientèle	040

Article 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance des autorités administratives compétentes selon l'article L.313-1 du code de l'action sociales et des familles.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie, le Directeur général des services du département de la Sarthe, le président de l'organisme gestionnaire de l'établissement concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de la préfecture de la Sarthe et sur le site internet du Département de la Sarthe www.sarthe.fr.

Fait le

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
et par délégation

Pour le Directeur général
Isabelle MONNIER
Directrice générale adjointe

Le Président du Conseil départemental
de la Sarthe


Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le :
et de sa publication ou notification le : **23 AVR. 2024**

